

Débat d'orientations Budgétaires 2022 : « Protéger les catalan.e.s et préparer l'avenir »

Assemblée plénière
Dossier de presse jeudi 25 novembre 2021

« Dès le début de l'épidémie en mars 2020, le Département s'est engagé, en première ligne, pour maintenir les aides et prestations essentielles et trouver les réponses adaptées aux nouveaux besoins médico-sociaux. Cela démontre, s'il en était besoin, que la collectivité départementale a su incarner l'action publique de proximité et assumer son rôle irremplaçable dans les politiques de solidarités. Le budget 2022 est calibré pour continuer à faire avancer le service public départemental. Nous allons mobiliser des crédits à hauteur des nouveaux besoins sociaux exprimés par les citoyens, permettant d'assumer les engagements auprès du mouvement social, des entrepreneurs et des agents du service public.

Nous prenons des mesures fortes pour protéger les catalans et préparer l'avenir en répondant d'abord aux besoins sociaux en valorisant le travail des acteurs des services d'aide à domicile, pour les personnes âgées et en situation de handicap qui bénéficieront d'un meilleur accompagnement, ensuite le Département investira en 2022 comme jamais il ne l'a fait auparavant. Un investissement pour soutenir la commande publique et réaffirmer, plus que jamais, son rôle moteur dans l'activité économique locale et soutenir la création d'emplois non-délocalisables. Des engagements qui anticipent et préparent l'avenir de nos enfants. »

Hermeline MALHERBE
Président du Département
des Pyrénées-Orientales



leDépartement66.fr

L'assemblée plénière réunie sous la présidence d'Hermeline MALHERBE débat des orientations budgétaires de la collectivité préalablement à l'adoption du budget 2022 qui sera voté en décembre. Le débat d'orientation budgétaire permet d'aborder les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il s'agit d'évoquer les projets à venir. Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui perdure depuis mars 2020, percutant les équilibres budgétaires et financiers de la collectivité. Le Département des Pyrénées-Orientales a été conduit à déployer des moyens supplémentaires dans l'action sociale pour protéger la population et les territoires.

→ Dans ce contexte, l'augmentation des besoins sociaux a des répercussions très fortes sur le budget du Département. Leurs fortes évolutions liées à la crise sanitaire de mars 2020 devraient perdurer et s'accroître en 2022 et 2023 tandis qu'une compensation par la contribution financière de l'Etat demeure plus qu'incertaine. En 35 ans, la charge d'action sociale a été multipliée par six, en raison de l'accroissement des besoins sociaux sans être compensée par l'Etat.

→ **L'année 2022 sera marquée par de très nombreuses incertitudes :**

- Hausse des dépenses sociales prises en charge par le Département : allocations individuelles de solidarité (allocation personnalisée d'autonomie APA, revenu de solidarité active RSA et prestation de compensation du handicap PCH), aide aux familles en difficulté, adaptation des équipements publics, financement de nouveaux besoins...
- Réformes fiscales menées par l'Etat qui conduisent avec la réforme de la taxe foncière, la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement à rendre dépendant plus que jamais le Département de la conjoncture économique nationale ;
- Hausse attendue de l'engagement financier des Département dans la réforme de la dépendance et les annonces de revalorisation des salaires ;
- Incertitudes sur le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (taxes que les collectivités locales et que l'Etat perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier) ;
- Incertitudes sur la poursuite au-delà de 2022 du plafonnement imposé par l'Etat des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an (en vigueur sur la période 2018-2020 et levée pendant la crise sanitaire) alors que les dépenses de personnels contraintes décidées par l'Etat représentent une hausse de + 2,8% (revalorisation des grilles indiciaires et des carrières des fonctionnaires, mobilisation de nouvelles ressources humaines prévue dans le cadre du Plan Pauvreté et du Plan Enfance, augmentation mécanique de la rémunération individuelle des fonctionnaires dépendant de l'ancienneté).

→ **Les orientations budgétaires proposées**

● **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées : 590M€**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement n'affecte pas la structure des effectifs.

L'optimisation des fonctions d'achats et de contrôle (la structure de charge du Département est inférieure à la moyenne sur le poste des achats (4,6% contre 5,9% pour les collectivités de taille similaire) ;

● **Une évolution de la dette sécurisée**

Le Département poursuit une politique maîtrisée de son endettement. Sur la période de 2008 à 2020, l'encours de la dette a connu une phase de stabilité. Le délai de désendettement se situe vers 2,16 années du fait de la bonne tenue de l'épargne brute (67,9 M€ en moyenne) et de la maîtrise de l'encours de la dette (162,4 M€ en moyenne). La dette départementale ramenée au nombre d'habitants est inférieure à la moyenne nationale en 2021. Au 1er janvier 2021, la dette départementale représentait 369€ par habitant pour le Département contre 511€ par habitant en moyenne au niveau national et 547 € par habitant pour les collectivités de taille équivalente. L'encours de dette au 31 décembre 2021 est anticipé à 186,9 M€ en augmentation de 11,9 M€ par rapport à 2020.



● **Un investissement sans équivalent : 170M€**

Après une hausse de 28 % en 2019, l'effort d'investissement se poursuit : +5 % en 2020 et +15 % anticipé en 2021 ;

Les priorités :

- déploiement du THD : 58,2 M€
- rénovation et construction des collèges : 19,6 M€
- programme « Mobilités douces » avec la création de véloroutes : 10,2M€
- aide à l'investissement au Service départemental d'incendie et de secours SDIS : 10 M€
- soutien au logement social : 9,2 M€
- programme « Montagne » : 8,5 M€
- financement des réseaux d'assainissement et d'eau potable : 7,4 M€
- travaux du port de Port-Vendres : 7,2 M€

Zoom sur le budget 2021

- Stabilisation des charges de fonctionnement : 544,3M€ (+0,8%)
dont dépenses de personnel : 112,9M€ (+1,8%)
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 54,3M€ (+3,7%)
- Revenu de solidarité active (RSA) : + 0,8M€ (+0,5%)
- Prestation de compensation du handicap (PCH) : 21,3M€ (+ 4,7%)
- Subventions : 14,6M€ (+1,8M€)
- Subventions au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 22,6M€ (+ 4,6%)
- Charges financières : + 0,6M€
- Investissement : 123 M€ (+15%)
- Epargne nette : 70M€ (+13M€)
- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 130M€ (+ 25%)

ET AUSSI...

Développement durable : le Département agit !

Présentation du rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable du Département des Pyrénées-Orientales

Face aux enjeux actuels, repenser notre modèle est indispensable notamment pour les générations futures. Pour ce faire, le développement durable doit intervenir comme objectif commun dans toute l'action départementale.



Que fait le Département en matière de développement durable ? Le présent rapport apporte la lisibilité aux actions menées en matière de développement durable par la collectivité depuis plusieurs années les actions de la collectivité. Il est rédigé selon 3 principes : la transparence, l'évaluation et la coconstruction et s'articule autour des 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux, des ressources,
- la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire ;
- la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable.

A titre d'exemples : Création de jardins familiaux, remise en valeur des espaces agricoles incultes ou sous-exploités, lutte contre la précarité énergétique en faveur des ménages, rénovation et adaptation au handicap des logements du parc privé à vocation sociale, éducation à l'environnement auprès des collégiens, lutte contre le gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire, lutte contre les violences faites aux femmes, accompagnement de l'ensemble des acteurs en faveur du développement d'un tourisme durable 4 saisons, préservation des zones humides ou encore projet de coopération ECTAapt sur l'adaptation au changement climatique.

Le Département adopte deux motions :

- « **Non à l'augmentation des capacités de la plateforme de déchets inertes et de matériaux contenant de l'amiante installée sur les communes de Saint-Hippolyte et Clair**a »
- « **Garantir la gestion durable des forêts** », le Département soutient la démarche de l'association des communes forestières des Pyrénées-Orientales auprès de l'Etat

Assemblée Départementale - 25 novembre 2021

MOTION

Non à l'augmentation des capacités de la plateforme de déchets inertes et de matériaux contenant de l'amiante installée sur les communes de Saint-Hippolyte et Claira

La société El Fourat Environnement exploite sur les communes de Saint-Hippolyte et Clair a des installations de stockage de déchets inertes et de matériaux contenant de l'amiante.

Si l'existence d'une telle plateforme est indispensable pour offrir des solutions aux entreprises du BTP et éviter les dépôts sauvages, la demande d'augmentation des capacités du site, soumise à enquête publique pour accueillir davantage de casiers destinés à l'amiante, suscite de fortes inquiétudes parmi les habitants.

Alors que l'ensemble des risques concernant un possible impact sur l'environnement n'est pas totalement écarté, nous, élus du Département, demandons que le projet soit suspendu en vertu du principe de précaution.

Pour anticiper l'augmentation des besoins, prévu dans 3 ans, nous demandons à l'Etat d'étudier une solution alternative, sur un site plus sécurisé, éloigné des habitations et des activités.

MOTION 2



GARANTIR LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNALES

MOTION DU 28 JUIN 2021
DES COLLECTIVITES FORESTIERES
DES PYRENEES-ORIENTALES

Les élus des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales, à l'unanimité, réaffirment et revendiquent le rôle des communes comme propriétaires et aménageurs du territoire.

CONSIDERANT :

- ▶ les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :
 - que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025,
 - que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
- ▶ la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;
- ▶ les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- ▶ toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- ▶ l'absence de politique forestière nationale adaptée aux enjeux actuels sur nos territoires (marché du bois mondial en ébullition qui entraîne des pénuries de bois, arrivée d'investisseurs fonciers étrangers, vols de bois,...)

COLLECTIVITES FORESTIERES DES PYRENEES-ORIENTALES

Un réseau d'élus au service des élus



Mairie de La Bastide – Le Village
66 110 LA BASTIDE



04 11 75 85 17



pyrenees-orientales@communesforestieres.org

- ▶ les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse
- ▶ le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France (200 millions d'euros par an de contribution de l'Etat à la gestion forestière publique française, soit 0.03% du budget de la France)

CONSIDERANT les discours tenus par les représentants de l'Etat :

- ▶ Emmanuel MACRON : « *la forêt de part de toutes ses ressources, mérite toute notre attention* »
- ▶ Julien DENORMANDIE : « *je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier* »
- ▶ Bruno LE MAIRE : « *en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois* »

Après en avoir délibéré, les élus des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales,

DÉCIDENT de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes ;


S'OPPOSENT

- ▶ au principe de payer plus pour moins de services ;
- ▶ à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
- ▶ au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes

DEMANDENT que

- ▶ l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière, en passant à une politique dynamique, conforme aux enjeux de la forêt et du monde rural ;
- ▶ l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- ▶ l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population, la biodiversité et qui bénéficie au climat.

LE PRÉSIDENT, DANIEL BAUX



Le Département, 1^{er} partenaire des communes et intercommunalités

Aides aux communes

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'investissement territorial, le Département soutient les projets des communes et intercommunalités qui :

- améliorent le cadre de vie des habitant.e.s
- valorisent et développent l'attractivité durable des Pyrénées-Orientales.

A ce titre, 1 137 860 € de subventions sont attribuées lors de cette session, décomposées de la manière suivante :

- 1 107 817 €, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial,
- 28 879 €, au titre du programme Bourg-Centre,
- 1 164 € au titre du Fond d'Aides Exceptionnelles,

Voirie communale et rurale

Le Département alloue une aide financière aux communes et groupements intercommunaux pour l'entretien et la modernisation de leurs voies communales ou rurales en prenant en compte notamment l'altitude du village, le dénivelé et la superficie du territoire.

A ce titre, **1 230 255 €** sont attribués lors de cette session. Pour rappel, depuis 1999, ce sont plus de 25 millions € qui ont été octroyés afin de faciliter l'amélioration des mobilités et le développement économique et touristique.

Participation SDIS66

Le Département, garant de la qualité du service public de sécurité civile

Pour assurer un service public de la sécurité civile de qualité en tout point du territoire, le Département s'est engagé à participer à hauteur de 20,6 M€ pour les exercices 2018 à 2021 dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

En ce début d'année 2021, un besoin de financement supplémentaire est apparu lié à l'impact de la crise sanitaire et le déploiement du plan de casernement.

Ainsi compte tenu de cette analyse de la situation du SDIS et par anticipation de la signature de la nouvelle convention pluriannuelle 2022/2024, le Département a décidé d'augmenter sa participation et de la fixer à hauteur de **24,1 M€** pour 2021.

Le Département consulte les habitant.e.s du Vallespir sur le projet de nouvelle desserte du Vallespir

Le Département est mobilisé pour améliorer les mobilités, les sécurités ainsi que le développement des activités sur l'ensemble du territoire.

C'est à ce titre qu'il a étudié la création d'une nouvelle desserte du Vallespir et de la commune de Céret car ce secteur est particulièrement touché par une augmentation du trafic routier qui génère de fortes problématiques. Dans la continuité de la concertation engagée et parce que les élu.e.s se sont engagé.e.s à favoriser la participation citoyenne, le Département souhaite aujourd'hui associer les habitants au projet. Il propose donc d'organiser une votation sur le territoire des communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir, dans le cadre d'un dispositif consultatif d'association du public en collaboration avec les communes concernées.

Une revalorisation légitime des rémunérations des salariés de l'aide à domicile, le Département répond présent !

Sur chacun de ses territoires, le Département veille à offrir aux habitant.e.s un bon niveau d'équipements et de services en faveur du « bien vieillir » qu'il soit à domicile ou en établissement, au travers d'un véritable parcours d'accompagnement et de modernisation des services d'aides à domicile.

Chaque année, plus de 16 000 personnes sont soutenues par le Département pour le financement de leur perte d'autonomie à domicile dont 8 600 pour l'APA, 1 900 pour la PCH et 250 pour l'aide ménagère.

Toutefois, le secteur de l'aide à domicile souffre d'un manque de reconnaissance et la crise a souligné l'importance de leur participation dans la prévention des vulnérabilités sociales des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux ont signé un avenant (n°43/2020) visant à accroître l'activité l'attractivité de la branche de l'Aide à Domicile, lequel a été agréé par arrêtés ministériels du 20 juin 2021 et du 28 juillet 2021 applicables à compter du 1er octobre 2021.

Pour le Département, la qualité de l'accompagnement passe par le renforcement de l'environnement de l'humain au travers de l'amélioration des conditions de travail des intervenants du domicile dans l'action départementale. Cette mesure s'inscrit donc parfaitement dans la stratégie départementale.

C'est pourquoi, le Département apporte un soutien de 3 millions d'€ pour permettre la mise en œuvre de cette mesure visant à revaloriser la rémunération des salariés et éviter le reste à charge aux personnes

Toutefois, s'il soutient la revalorisation salariale, le Département regrette le manque de concertation du Gouvernement dans la mesure où seuls les SAAD relevant de la branche associative bénéficieront de cette mesure.



CONTACTS PRESSE

• Baptiste MAUREL, Directeur de la communication
06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cd66.fr

• Eva ENGZELL, Directrice adjointe de la communication
06 09 86 25 77 - eva.engzell@cd66.fr

